



VINCI IMMOBILIER
4YOU

POURQUOI ?

Parce qu'acheter un **appartement neuf ou une maison neuve** est un des moments les plus engageants d'une vie, VINCI Immobilier, promoteur majeur et marque préférée des Français⁽¹⁾, vise votre entière satisfaction et crée **VINCI Immobilier 4YOU**



VINCI Immobilier lance VINCI Immobilier 4YOU et s'engage sur la maîtrise des délais et la qualité de livraison de votre logement⁽²⁾

DÉLAIS

Parce que la maîtrise du temps est primordiale dans un projet d'achat en immobilier neuf et que vous devez pouvoir maîtriser et anticiper votre entrée dans votre nouveau logement.

QUALITÉ

Parce que la maîtrise de la qualité est essentielle dans une acquisition immobilière et que l'excellence des prestations est un des critères qui vous a fait choisir le neuf plutôt que l'ancien.

OÙ ?

Partout en France dans l'une de nos résidences éligibles (*) **VINCI Immobilier 4YOU**

(*) **Résidences éligibles** : résidences pour lesquelles le notaire dispose de tous les éléments lui permettant de signer le 1^{er} acte de vente de l'opération avec un acquéreur à compter du 13 septembre 2018. Résidences relatives à des logements vendus à des clients particuliers,

pour lesquelles VINCI Immobilier réalise l'ensemble des missions de commercialisation, de relation clients, de gestion et de suivi technique. Les résidences gérées, les opérations en co-promotion et les opérations vendues en bloc sont exclues de ce dispositif.

(1) VINCI Immobilier, Marque Préférée des Français, dans la catégorie « Promoteurs immobiliers », selon l'étude TOLUNA réalisée entre le 21 et le 23 mars 2020 auprès de 1.050 répondants représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus.

(2) L'offre proposée s'ajoute aux obligations légales auxquelles VINCI Immobilier est tenue par le code civil et le code de la construction.

QUOI ?

SI NOUS NOUS ENGAGEONS
EN CAS DE PROBLÈME

C'EST POUR QU'IL N'Y AIT
**AUCUN
PROBLÈME**

Qualité

Si les réserves de livraison ne sont pas levées dans un délai de 60 jours calendaires (*)

**Jusqu'à 2 000 € TTC
en chèque cadeau**

VINCI Immobilier s'engage à verser au réservataire des chèques cadeaux d'une valeur de 500 euros TTC par réserve non levée, jusqu'à 2 000 euros TTC à condition de bénéficier d'une accessibilité totale au bien immobilier concerné durant ce délai.

(*) 90 jours le cas échéant.

QU'UNE INTEMPÉRIE ENTRAÎNE
UN RETARD, ÇA ARRIVE

MAIS ÇA DEVRAIT
**TOUJOURS
ENTRAÎNER UN
DÉDOMMAGEMENT**

Délais

Si le bien immobilier n'est pas livré à la date fixée dans l'acte de vente

**Jusqu'à 5 % de la
valeur de votre bien**

VINCI Immobilier s'engage à verser une compensation financière hors les retards dus au réservataire, à des troubles ayant donné lieu à déclaration de l'état d'urgence⁽¹⁾ ou résultant d'une menace sanitaire ayant donné lieu à déclaration de l'état d'urgence sanitaire⁽²⁾, calculée dès le 1er jour de retard prorata temporis, sur une base annuelle de 3% du prix de vente TTC du bien concerné (le cas échéant parking ou autre annexe inclus), pouvant aller jusqu'à 5% du prix de vente TTC du bien.

Pour connaître les détails et conditions de nos engagements rendez-vous sur le site www.vinci-immobilier-4YOU.com ou sur nos bureaux de vente.

(1) troubles résultant d'hostilités, attentats, révolutions, cataclysmes ayant donné lieu à déclaration de l'état d'urgence en application de la loi n° 55.385 du 3 avril 1955
(2) en référence aux articles L 3131-12 et suivants du Code de la Santé Publique



**VOTRE
CONFIANCE
NOUS ENGAGE
DURABLEMENT**



Découvrez le détail et les conditions
de nos engagements sur le site dédié
vinci-immobilier-4YOU.com